



# CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Jeudi, 15 juin 2023 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 01/2023

<b>Présidence : M. Yves PELLET</b>	
<b>Municipalité</b>	<b>Excusés</b>
M. Pierre-Alain KARLEN Syndic	
Mme Corinne BALLIF GROGNOZ Municipale	
M. Reynald DÄNZER Municipal	
M. Pierre-Alain FAVROD Municipal	
M. Roland MOOSER Municipal	

### Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 et son annexe	p. 2
4	Communications du Bureau	p. 2
5	Communications de la Municipalité	p. 3
6	<b>Préavis no. 01-2023</b> du 1 <sup>er</sup> mai 2023 relatif à la demande de crédit de CHF 120'000.-- pour la réfection du revêtement du parking et de la route adjacente au Battoir	p. 4
	<b>6.1</b> Rapport des Commissions chargées d'étudier cet objet	p. 5
	<b>6.2</b> Adoption du préavis no. 01-2023	p. 6
7	<b>Préavis no. 02-2023</b> du 5 juin 2023, rapport de gestion et comptes 2022	p. 6
	<b>7.1</b> Rapport de la COFIGE sur les COMPTES 2022	p. 7
	<i>7.2 Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2022</i>	p. 7
	<b>7.3</b> Rapport de la COFIGE sur la GESTION 2022	p. 7
	<b>7.4</b> Adoption du Préavis no. 02-2023	p. 8
	<b>7.5</b> Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE	p. 8
	<b>7.6</b> Adoption des réponses de la Municipalité	p. 10
8	Nomination du Bureau de juillet 2023 à juillet 2024	p. 10
9	Nomination d'un membre de la Commission d'urbanisme, suite à la démission de M. Nicolas Chatelan	p. 11
10	<i>Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal EPUDEHL suite à la démission de Monsieur Laurent Brönnimann</i>	p. 11
11	Divers	p. 11

*En italique : points modifiés lors de l'adoption de l'ordre du jour*



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'à Mme Sophie PICCAND, nouvelle Secrétaire municipale, auditrice à l'occasion de cette première séance de l'année 2023.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, Secrétaire du Conseil, pour l'appel.

## 1. Appel

- Présents : 28
- Excusés : 4
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER fonctionneront comme scrutatrices.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Le Rapport de gestion et comptes 2022 est présenté sous la forme d'un seul préavis. M. le Président propose de soumettre au Conseil les conclusions du préavis en un seul vote comprenant les comptes et la gestion. Le point 7 de l'ordre du jour est donc modifié comme suit :
  - 7.1 Rapport de la COFIGE sur les comptes 2022
  - 7.2 Supprimé
  - 7.3 Rapport de la COFIGE sur la gestion 2022
  - 7.4 Adoption du Préavis no. 02-2023.
- À la suite de la démission de M. Laurent BRÖNNIMANN, la nomination d'un nouveau délégué au Conseil intercommunal EPUDEHL est requise. L'ordre du jour est donc modifié comme suit :
  - 10. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal EPUDEHL
  - 11. Divers.

Les propositions de modification de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

## 3. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le Secrétaire pour la rédaction du document.

## 4. Communications du Bureau

- M. le Président fait lecture de la lettre de remerciements de Mme Laurence VUILLEMIN, Secrétaire municipale ayant pris sa retraite au 31 janvier 2023.
- Le 7 juin dernier, les représentants des législatifs des 18 communes du projet « Agglomération Rivelac » se sont réunis dans le cadre d'un atelier « Public-Cible ». Ils ont abordé les questions de mobilité, d'urbanisme et de paysage. Notre Commune a été représentée par Mme Sylvie ABELLAN et M. Claude-Alain STETTLER, membres de la Commission d'urbanisme.



- Le 28 mars, la Cour des comptes de l'Etat de Vaud a informé le Conseil de la tenue d'un audit auprès de nos autorités communales sur le thème de la « Gestion des déchets ». La COFIGE a été dûment informée à ce sujet.
- Depuis le début de l'année, 3 membres du Conseil ont notifié leur démission :
  - Le 2 avril, démission de M. Nicolas CHATELAN, président de la Commission d'urbanisme. M. CHATELAN sera remplacé au Conseil par M. Julio NIETO, suppléant. Ce dernier sera assermenté lors de la séance du 12 octobre 2023. Suite au départ de M. Nicolas CHATELAN, Mme Sylvie ABELLAN a repris la présidence la Commission d'urbanisme. Mme Chantal CHRIST, suppléante, a rejoint la Commission en qualité de membre. Un nouveau membre suppléant sera élu conformément au point 9 de l'ordre du jour.
  - Le 8 juin, démissions de Mme Gabrielle BRÖNNIMANN et M. Laurent BRÖNNIMANN. Ils seront remplacés par les suppléants MM. Jacques JORDAN et Manuel HAYOZ. Ces derniers seront également assermentés dans le cadre de la séance du 12 octobre 2023.
- M. le Président dispensera cette année l'allocution officielle de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août au hameau de Crebelley. Il se réjouit d'ores et déjà d'y participer, et remercie la Municipalité de l'avoir sollicité.
- Le Conseil a reçu une demande du Comité municipal du Parti communiste Chinois de Zhuzhou (Province du Hunan) pour accueillir une délégation à Noville. Le but de la visite aurait été « *un échange sur l'état local du développement économique, la politique commerciale et le potentiel d'investissement entre les deux parties* ». Le Conseil n'a pas donné suite à la demande.
- Ce dimanche 18 juin se tiendront des Votations portant sur 4 objets : 3 objets fédéraux et 1 objet cantonal. 6 membres du Bureau participeront au dépouillement au Collège.

## 5. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité.

### • M. le Municipal Roland MOOSER :

Réfection du parvis du Temple : les travaux sont terminés. La Commune a reçu les félicitations de M. Alberto CORBELLA, conservateur cantonal pour les monuments et les sites du Canton de Vaud, qui est très satisfait du résultat. Il avait été impliqué dans le choix des pavés. Pour rappel, le Canton contribue à raison d'env. CHF 16'000.-- à ces travaux de réfection.

Salle du Battoir : les tiroirs frigorifiques du bar à boissons ont été changés. Le rideau de la scène a été remplacé. Les éclairages de la salle, de la scène et des annexes seront remplacés par des luminaires LED.

Réfection des dessertes agricoles : les travaux ont bien avancé malgré quelques mauvaises surprises hydrogéologiques qui ont retardé la réalisation de certains tronçons. La réfection des ponts pose également quelques problèmes, impliquant un bon nombre d'intervenants.

Traitements contre les moustiques : étant donné la montée du niveau du Rhône, le risque de prolifération de moustiques est accru. Les zones sensibles seront traitées à l'aide de drones répandant efficacement des granules contre les larves.

### • M. le Municipal Reynald DÄNZER :

Audit de la Cour des comptes : la Commune fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes de l'Etat de Vaud sur la « Gestion des déchets ». Cet audit est mené auprès de 6 communes vaudoises. Pour rappel, la Cour des comptes a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance en s'assurant principalement du respect des



principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Les conclusions de cet audit devraient être disponibles dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) : une bonne nouvelle, avec l'ouverture d'une UAPE pour les Communes de Noville, Chessel et Rennaz, dès la rentrée scolaire 2023. Elle sera située à la route du Simplon 21 à Noville, derrière la Migros. Toutes les 24 places ont d'ores et déjà été réservées.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Ressources humaines : la situation est à présent stabilisée après une période difficile, notamment due à la pandémie. Suite au départ à la retraite fin janvier de Mme Laurence VUILLEMIN, Secrétaire municipale, Mme Sophie PICCAND a repris cette fonction avec succès au 1<sup>er</sup> février 2023. La transmission des tâches s'est effectuée à merveille. Le même jour, Mme Maria Teresa CIMINO débutait dans le poste de Secrétaire municipale adjointe à 50%, et à 30% au contrôle des habitants, puisque Mme Marcelle Torrenté, Préposée en arrêt maladie depuis plusieurs mois, ne reviendra pas avant son départ à la retraite à la fin avril 2023. Mme Christelle GUIGNARD a été engagée temporairement avec une expérience du système informatique OFISA du contrôle des habitants de Jouxtenz-Mézery. Mme GUIGNARD a ainsi pu former Mme CIMINO à l'utilisation du système OFISA. A fin avril, Mme CIMINO a ainsi pu être validée dans ses fonctions. Mme Nathalie JUAREZ, géomaticienne au bureau technique, a augmenté son taux d'activité de 40% à 80% depuis le 1<sup>er</sup> avril. Enfin, un agent d'exploitation certifié a été engagé à la Voirie à 80% en la personne de M. Lionel GYGLI. L'équipe est ainsi au complet aussi bien à l'Administration qu'à la Voirie.

Syndicat d'améliorations foncières des Fourches : le 22 juin aura lieu la dissolution officielle du Syndicat AF des Fourches. Les soultes positives ou négatives auront été encaissées ou versées. Pour le dernier secteur non-équipé de Saviez-Mouniaz, il a été décidé de transmettre le dossier à la Commune. Une Convention a été signée. La Commune a reçu sur son compte une entrée extraordinaire d'un montant de CHF 1'275'000.-- qui servira à financer les travaux collectifs.

Réparation du terrain de sport : à ce jour, il est trop tard pour réparer et engazonner la zone des buts. Par conséquent, il a été décidé de se rabattre sur une solution d'urgence avec la pose d'une surface synthétique devant les buts. En principe, le terrain sera réutilisable avant la fin de l'année. Par ailleurs, une étude a été mandatée pour évaluer la réalisation d'un terrain polyvalent multisports, comme cela a été fait dans certaines communes voisines. Un tel projet représenterait un investissement non-négligeable, mais cela permettrait plus d'activités.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

## **6. Préavis no. 01-2023 du 1er mai 2023 relatif à la demande de crédit de CHF 120'000.-- pour la réfection du revêtement du parking et de la route adjacente au Battoir**

M. le Président informe l'Assemblée que dorénavant, concernant la formulation des conclusions dans les Préavis, il a été décidé, d'un commun accord avec le Greffe, de ne plus nommer les Commission impliquées, mais d'utiliser une phrase générique. Pour le présent Préavis no. 01-2023, le Bureau a décidé de confier l'évaluation financière à la COFIGE, et l'évaluation technique à la Commission d'urbanisme.

M. le Président cède la parole à M. le Municipal Roland MOOSER pour ses commentaires.



### **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Le parking du Battoir présente des signes de dégradation, avec notamment des fissures causées par le gel. Une réfection devient nécessaire. Il serait également judicieux de profiter de la présence de l'entreprise de génie civil intervenant actuellement pour les dessertes agricoles, ce qui permettrait d'économiser quelques milliers de francs. M. le Municipal encourage l'Assemblée à s'exprimer en faveur de ce projet.

M. le Président remercie M. le Municipal pour son intervention et ouvre la discussion.

Question de M. Claude-Alain STETTLER : dans toutes les Communes, il est d'usage de créer des places de lavage aux normes actuelles pour les véhicules utilisés par les employés communaux. Dans le projet de réfection, il semblerait que l'on suggère de laver les véhicules au milieu du parking entre les voitures stationnées, et de profiter simplement des grilles d'écoulement en place. Ne faudrait-il pas plutôt construire une place de lavage dans les règles de l'art, et répondant aux normes en vigueur ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : actuellement le parking est équipé d'une place avec l'équivalent d'un séparateur et un dépotoir. Cette installation permet aux matériaux tels que le sable et la terre de se déposer au fond, et de laisser l'eau s'écouler. Le lavage concerne 3 véhicules communaux, ce qui ne justifie pas la création d'une place dédiée, qui de surcroît aurait un certain coût. D'autre part, la nappe phréatique est très élevée à cet endroit, ce qui nécessite d'installer un séparateur spécial. En fonction des besoins actuels, la place de lavage existante est suffisante, avec quelques adaptations spécifiques prévues dans le Préavis.

Commentaire de M. Claude-Alain STETTLER : le séparateur actuel ne sert qu'à la dissociation de la terre et du sable, de l'eau. Mais les huiles et autres matières grasses restent en suspension sur l'eau, et s'écoulent dans les eaux claires. Il suggère d'anticiper le moment où l'on aura un plus grand nombre de véhicules à nettoyer, et de créer une vraie place de lavage aux normes en vigueur, notamment pour les huiles et matières grasses. Ce qui n'est pas prévu dans le Préavis.

Question de M. le Président Yves PELLET : M. le Président demande à M. le Municipal si un séparateur de graisse va être ajouté ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : oui, comme cela a été prévu. Il confirme que le Préavis mentionne une mise en conformité aux normes en vigueur, avec une optimisation du système de séparateur en place.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.

## **6.1. Rapport des Commissions chargées d'étudier cet objet**

### **A. Rapport de la Commission d'Urbanisme**

M. le Président cède la parole à Mme Sylvie ABELLAN, Présidente de la Commission d'urbanisme, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La Commission d'urbanisme suggère d'accepter les conclusions du Préavis proposées par la Municipalité, à savoir :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du revêtement du parking et de la route d'accès adjacente au Battoir ;

M. le Président remercie Mme Sylvie ABELLAN pour son intervention et ouvre la discussion.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : en réponse aux vœux exprimés dans le rapport de la Commission d'urbanisme, une étude est en cours pour la réalisation d'un terrain polyvalent multisports. Un tel projet représenterait un investissement non-négligeable, mais cela permettrait plus d'activités. Une solution pourrait être envisagée pour 2024.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.



## B. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis proposées par la Municipalité. à savoir :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du revêtement du parking et de la route d'accès adjacente au Battoir ;
- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 120'000.-- TTC ;
- **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 120'000.-- sur « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

## 6.2. Adoption du Préavis no. 01-2023

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 01-2023.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis n° 01-2023, du 1er mai 2023, relatif à la demande de crédit de CHF 120'000.-- pour la réfection du revêtement du parking du Battoir**;
- ayant entendu les rapports des Commissions chargées de l'étude de cet objet;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du revêtement du parking et de la route d'accès adjacente au Battoir ;
- **d'octroyer** un crédit d'investissement de CHF 120'000.-- TTC ;
- **de financer** ces travaux par un emprunt dans l'établissement de son choix ou par la trésorerie courante, en fonction des liquidités de la Commune à ce moment-là ;
- **d'amortir** l'investissement par un prélèvement de CHF 120'000.-- sur « Fonds de réserve pour travaux futurs », compte 9282.9.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 01-2023 est accepté à la majorité, 1 avis contraire, 2 abstentions.

## 7. Préavis no. 02-2023 du 5 juin 2023, rapport de gestion et comptes 2022

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour ses commentaires.

### M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

Le rapport de gestion a valeur d'archive, il est donc très complet. On y trouve des informations détaillées sur tous les dicastères. Du point de vue des finances, au 31.12.2022 on dépasse les CHF 7 millions, y compris l'encaissement des CHF 1'275'000.-- du syndicat AF des Fourches,



attribués au Fond de réserve. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 1'962'678.51 ce qui est remarquable, sachant que la marge annuelle moyenne des 10 dernières années se monte à CHF 1'317'000.--. L'endettement moyen à Noville s'élève à CHF 6'025.-- par habitant. La moyenne cantonale hors Lausanne se situe à CHF 5'800.-- par habitant. La Commune effectue une gestion serrée, non-dispendieuse. En termes d'investissements, tout a été couvert par des investissements nets de CHF 1'146'000.--, ce qui représente le montant de la diminution nette au bilan.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses commentaires. Il ouvre la discussion en passant en revue le rapport de gestion par dicastères, puis les différentes rubriques des comptes.

En l'absence de questions et de commentaires, M. le Président annonce la discussion close.

### **7.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur les COMPTES 2022**

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, qui donne lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 02-2023, du 05 juin 2023, rapport de gestion et comptes de l'exercice 2022** ;
- ayant entendu les rapports de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- **d'adopter les comptes annuels** de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

### **7.2. Supprimé**

### **7.3. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la GESTION 2022**

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 02-2023, du 05 juin 2023, rapport de gestion et comptes de l'exercice 2022** ;
- ayant entendu les rapports de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- **d'approuver le rapport de gestion** pour l'exercice 2022 tel que présenté ;
- **de donner décharge** à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2022.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.



En l'absence de questions et de commentaires, M. le Président annonce la discussion close.

#### 7.4. Adoption du Préavis no. 02-2023

M. le Président passe à l'adoption des comptes annuels et à l'approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2022.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 02-2023, du 05 juin 2023, rapport de gestion et comptes de l'exercice 2022** ;
- **ayant entendu** les rapports de la Commission des Finances et de Gestion sur les comptes et sur la gestion 2022 ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- **d'adopter** les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés.
- **d'approuver** le rapport de gestion pour l'exercice 2022 tel que présenté ;
- **de donner décharge** à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2022.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 02-2023 concernant le rapport de gestion et comptes 2022 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie la Municipalité pour son engagement et son excellent travail durant l'année 2022.

#### 7.5. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président ouvre la discussion concernant les vœux et remarques exprimés par la COFIGE. Le thème du terrain de football ayant déjà été largement évoqué, la Municipalité s'exprimera sur les thèmes de l'entretien des salles communales en location et le tourisme des déchets.

M. le Président cède la parole à M. le Municipal Roland MOOSER pour sa réponse concernant l'entretien des salles en location.

Commentaire de M. le Municipal Roland MOOSER : l'entretien des salles communales en location est un serpent qui se mord la queue. La Voirie n'a pas assez de temps pour s'en occuper, mais essaie de faire au mieux. Plusieurs pistes d'amélioration ont été envisagées, par exemple un contrôle supplémentaire avant les locations, ou l'engagement d'une personne à temps partiel affectée à cette tâche uniquement.

Commentaire de M. Thomas MEIER : vu que la Voirie n'a pas assez de temps, ne faudrait-il pas demander une caution importante et faire appel à une entreprise de nettoyage ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : la Commune demande déjà une caution, et il y a un suivi. Mais malgré la caution, le travail doit quand même être fait. L'évaluation pour une solution externalisée est également en cours.

Question de M. Patrick KIRCHHOFER : étant donné que les salles semblent prises d'assaut avec un certain succès, ne faudrait-il pas envisager une augmentation des prix de location ? Par ailleurs, les tarifs sont-ils adaptés aux prix du marché, de ce qui se pratique dans la région ?



Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : oui, c'est une idée à étudier, mais est-ce que cela va résoudre le problème ? Il en sera tenu compte lors des réflexions futures de la Municipalité.

Question de M. Christophe CARREL : existe-t-il un état des lieux d'entrée et de sortie ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : oui, c'est une procédure en place.

Commentaire de M. le Président Yves PELLET : ayant loué la salle récemment, M. le Président a constaté lui-même la difficulté du contrôle lors des états des lieux d'entrée et de sortie. Il faut être très minutieux.

Question de M. Kevin GRANGIER : qui sont les locataires des salles ? des habitants de la Commune ? des clients externes ? en quelles proportions ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : c'est très varié, les gens viennent de partout, de la Commune et de l'extérieur. Il ne dispose pas de statistiques détaillées. Les salles sont très prisées, car elles sont pratiques : avec un parking, de plein pied pour le Cotterd, relativement bien équipées.

Question de Mme Laurence STETTLER : pourquoi louer trois jours complets du vendredi au dimanche ? Ne faudrait-il pas laisser un jour pour le nettoyage ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : oui, pourquoi pas. Cette idée fait partie des réflexions en cours.

Question de M. Kevin GRANGIER : il faut faire des prix distincts entre habitants de la Commune et les externes.

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : oui, c'est déjà le cas, mais on peut encore optimiser la manière de structurer les prix. La Municipalité cherche des solutions.

Question de Mme Sandra FAVROD : ne faudrait-il pas engager un concierge qui ne s'occuperait que de cela ? traiter les demandes, suivi, états des lieux, nettoyage, etc.

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : oui, mais cela aurait un coût qu'il faudrait reporter sur les tarifs.

Commentaire de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : pour information, la salle du Cotterd rapporte CHF 16'000.-- par année. La salle du Battoir env. CHF 40'000.-- par année, mais y compris le contrat avec les écoles. La Municipalité avait réalisé une étude lors de l'arrivée de M. Lionel GYGLI, agent d'exploitation certifié, qui a démontré que la taille critique n'était pas atteinte pour un concierge à plein temps.

Commentaire de M. le Municipal Roland MOOSER : la Municipalité travaille sur cette question en collaboration avec Mme Sophie PICCAND et la Voirie.

Question de Mme Antoinette DAPPLES-DÜNNER : à quelle fréquence les problèmes apparaissent-ils ? chaque weekend ? une fois par mois ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : c'est très irrégulier.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs questions, réponses et commentaires.

Il passe au prochain thème concernant le tourisme des déchets en cédant la parole à M. le Municipal Reynald DÄNZER.

Réponse de M. le Municipal Reynald DÄNZER : oui, en effet il y a quelques problèmes au centre de collecte des déchets aux Malliez. Des personnes, probablement venues de l'extérieur, viennent parfois y déposer des sacs à ordures noirs, et d'autres types de déchets. En effet, c'est un lieu de passage et par conséquent c'est plus tentant. La Voirie y passe régulièrement pour contrôler ces méfaits, mais cela reste difficile à surveiller. Dans l'ensemble, dans la Commune, cela se passe bien. Il n'y a pas de tourisme des déchets ailleurs.



Question de M. Steven PILET : il constate que le portail automatique de la déchèterie est souvent en panne. Pourquoi ?

Réponse de M. le Municipal Reynald DÄNZER : cela a été réparé. Il a fallu changer une roue crantée qui s'est cassée. Et auparavant, il y a eu un épisode de foudre qui a paralysé l'électronique du dispositif. Mais dans l'ensemble, le portail fonctionne bien.

Commentaire de M. le Président Yves PELLET : il tient à féliciter la Municipalité pour la grande qualité de la déchèterie. Ses enfants sont toujours ravis de trouver des trésors à la ressourcerie.

M. le Président remercie les intervenants pour leurs questions, réponses et commentaires.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.

### **7.6. Adoption des réponses de la Municipalité**

M. le Président passe à l'adoption des réponses de la Municipalité.

Les réponses de la Municipalité aux vœux et aux remarques de la COFIGE sont acceptées à l'unanimité.

### **8. Nomination du Bureau de juillet 2023 à juillet 2024**

Pour rappel, selon le Règlement du Conseil, doivent être nommés chaque année, la Présidence, 1 ou 2 membres à la Vice-Présidence, 2 membres scrutateurs et 2 membres scrutateurs suppléants.

#### Présidence

M. le Président déclare souhaiter renouveler son mandat, et demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de volontaires, la réélection de M. le Président est acceptée par acclamation.

#### Vice-présidences

Les postes à la Vice-Présidence sont actuellement occupés par Mme Antoinette DAPPLES-DÜNNER, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, et M. Kevin GRANGIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Mme Antoinette DAPPLES-DÜNNER a d'ores et déjà annoncé ne pas souhaiter reconduire son mandat. M. le Président la remercie pour son engagement au sein du Conseil, et en qualité de Vice-Présidente. L'Assemblée lui exprime sa reconnaissance par des applaudissements.

M. Kevin GRANGIER souhaite poursuivre son mandat de Vice-Président.

Mme Chantal ISENRING s'est proposée comme candidate à la Vice-Présidence.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme Chantal ISENRING est élue comme 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente par acclamation.

M. Kevin GRANGIER est réélu comme 2<sup>ème</sup> Vice-Président par acclamation.

#### Scrutatrices

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER occupent actuellement la fonction de scrutatrices et souhaitent renouveler leur mandat. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Elles sont réélues par acclamation.

Mmes Joëlle DÄNZER et Margaux DÜNNER occupent actuellement la fonction de scrutatrices suppléantes et souhaitent renouveler leur mandat. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Elles sont réélues par acclamation.



## **9. Nomination d'un membre de la Commission d'urbanisme, suite à la démission de M. Nicolas CHATELAN**

Par suite de la démission de M. Nicolas CHATELAN, la place de membre suppléant de la Commission d'urbanisme est vacante.

En l'absence de volontaires, M. le Président propose la fonction de membre suppléant de la Commission d'urbanisme à Mme Audrey RAVENSWAAIJ qui accepte la proposition.

La nouvelle suppléante est élue par acclamation.

## **10. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal EPUDEHL suite à la démission de M. Laurent BRÖNNIMANN**

Suite à la démission de M. Laurent BRÖNNIMANN, une place de délégué au Conseil intercommunal EPUDEHL est à repourvoir.

A la demande de certains membres du Conseil, M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD fournit quelques informations au sujet de l'EPUDEHL, afin de motiver des candidats éventuels.

M. Steven PILET se porte candidat à la délégation de l'EPUDEHL. Il est élu par acclamation.

## **11. Divers**

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers :

Information de M. le Président Yves PELLET : en qualité de délégué, il a assisté le 11 mai à Rennaz à l'assemblée générale du Groupement forestier des Agittes. La présentation d'un résumé des tâches du comité, du rapport d'activités et des comptes 2022, a démontré que le Groupement se portait très bien.

Le projet « Yvorne Grandeur Nature » a également été présenté en marge de la séance. Il s'agit d'une collaboration de quelques vignerons propriétaires d'Yvorne avec l'école de viticulture et d'œnologie de Changins, dans le domaine du développement durable, en respect de la faune et de la flore de leurs vignes.

Information de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : il a reçu un excellent rapport de Mme Audrey RAVENSWAAIJ concernant la révision du Règlement du Conseil communal. Dans ce contexte, la Commune a été informée que le Conseil d'Etat avait lancé un projet de modification de la Loi sur les Communes datant de 1956, avec d'importants changements en perspective. Par conséquent, on peut s'interroger sur le bien-fondé de lancer une révision du Règlement du Conseil, alors que la Loi sur les Communes sera revue. Il suggère de reporter la révision du Règlement à l'horizon 2025-2026, afin qu'elle soit en phase avec la révision prévue par le Conseil d'Etat.

Information de Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOZ : l'association Roadmovie effectuera une projection lundi 2 octobre dans la Commune. Le film projeté sera « Last Dance » avec le comédien François Berléand.

Information de M. Claude-Alain STETTLER : il a constaté que les luminaires illuminant les escaliers à la sortie de la salle du Battoir n'éclairaient pas suffisamment bien, et que l'interrupteur pour les enclencher se trouvait à l'intérieur. Afin d'assurer la sécurité des usagers, il demande à ce que l'éclairage soit amélioré et qu'un détecteur de présence soit installé.

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : en effet, il s'agit d'un vieux système. Il sera remplacé par des LED, avec un détecteur de présence.

Question de Mme Sandra FAVROD : est-ce que le bassin près de la pelouse à côté de l'Eglise sera remis en fonction ? Et qu'en est-il de l'amélioration de la décoration florale dans la Commune ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : Oui, le bassin sera remis en eau. La Voirie a dû régler quelques problèmes techniques avant de le remettre en fonction.



Réponse de Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOZ : il y a une décoration florale prévue au cimetière comme demandé, et un effort sera fait dans d'autres endroits de la Commune. La Municipalité va voir ce qu'elle peut améliorer.

Commentaire de M. Patrick KIRCHHOFER : il lui semble qu'il y a une méconnaissance des entreprises locales présentes dans la Commune. Il suggère de communiquer davantage sur les commerces, services, industries et artisans pour favoriser le commerce de proximité. Ne pourrait-on pas utiliser le tout-ménage, des panneaux d'affichage ou le site Internet à cet effet ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : le groupement « Économie Région Haut-Lac » présidé par M. Nicolas RIESEN est en charge de ce genre de promotion économique pour notre région. Le magazine « Le Cercle » est édité régulièrement et offre la possibilité à des Communes et des entreprises de se présenter. M. le Syndic va discuter avec M. Nicolas RIESEN des possibilités d'amélioration de la présence de Noville dans ce groupement. Un répertoire des entreprises de la Commune est en cours d'élaboration au Greffe. Il est prévu qu'il soit prochainement disponible sur le site Internet.

Question de Mme Laurence STETTLER : elle a constaté que l'on disposait de très peu de place au guichet du Greffe, pour remplir des documents, poser des objets surtout lorsque l'on vient à plusieurs. Serait-il possible d'agrandir le guichet et d'offrir plus d'espace ?

Réponse de Mme Sophie PICCAND, Secrétaire municipale, auditrice : beaucoup de choses sont en cours de réorganisation. La zone d'accueil au guichet fait partie de ces réflexions.

Commentaire de Mme Laurence STETTLER : elle exprime ses remerciements à la Voirie pour la peinture des fontaines à Crebelley, qui fonctionnent à merveille avec de l'eau claire et limpide.

Il n'y a pas d'autres interventions.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et le travail accompli, et clôt la séance.

La séance est close à 22h12.

Yves PELLET  
Président



Kim KAUFFMANN  
Secrétaire

### **Agenda des séances 2023 :**

Jeudi, 12 octobre 2023

Vendredi, 8 décembre 2023